

Objet : Délib.2013.22 Retrait des 22 délégations à Monsieur le Maire.doc

L'an deux mille treize et le vingt-sept juin,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.

Date de convocation : 20 juin 2013

Présents : Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Pierre GUILLET, Michel CROS, Pierre VALVERDE, Franck DENOLLY, Stéphane JODAR, Guy BATTIGLINI,

Mesdames : Daphné GAULT, Noélie LASCOLS, Sylviane VANEL, Sylviane MONNOT, Annick MOURARET

Absents excusés : Mrs Michel RODEL et Eric CLO

Pouvoir de Michel RODEL à Pierre VALVERDE

Pouvoir d'Eric CLO à Sylviane VANEL

Secrétaires de séance : Sylviane MONNOT et Sylviane VANEL

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération en date du 6 mai 2008 n° 2008-25 qui lui accordait des délégations suivant l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les membres du conseil municipal demandent le retrait de ces délégations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés (14 voix pour et une contre) DECIDE :

- **Le retrait des 22 délégations à Monsieur le Maire.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :

Patrick BARRAUD